

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 6 décembre 2013 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Jean François Bertin, Daniel Moine, Jean Luc Royer, Philippe Tisserand, Marie Jo Vergon Trivaudey, Céline Gayet, Dominique Rieffel, Michel Hummel

Absents excusés : Jérôme Gayet, Claude Crance,
Jérôme Gayet donne procuration à Céline Gayet
Claude Crance donne procuration à Colette Henriet,

Secrétaire de séance : Colette Henriet

Informations

* Réunion Agglo sur l'enquête éclairage public

La CAGB, dans le cadre de la mission du conseiller en énergie partagée, un diagnostic des installations des points lumineux a été effectué sur 19 communes de l'agglo dont Chaucenne. Le rendu global de cette étude a eu lieu avec le témoignage de l'expérience menée dans certaines communes sur les coupures nocturnes. La gendarmerie a fait part de l'état de la délinquance dans ces communes avant et après les coupures nocturnes.

Le diagnostic effectué sur notre commune sera présenté ultérieurement.

* Seniors

Le traditionnel repas des seniors aura lieu ce dimanche 8 décembre.

* Sainte Barbe

Les pompiers d'Emagny fêtent la Sainte Barbe samedi 14 décembre 2013 : cérémonie à 19 h au monument aux morts à Emagny suivi d'un repas.

* Affouage

Le nombre d'affouagistes est de 49 pour 2013 le prix de l'affouage 5 € le stère. Cette nouvelle redevance d'affouage permet d'ajuster le prix en rapport avec les volumes réellement disponible de chacun.

Une vente de lots de bois aura lieu prochainement.

*** Mur du cimetière**

La réception du mur du cimetière est prévue le 17 décembre 2013 avec les Chantiers Départementaux. Reste à vérifier si la teinte du mur est conforme à la demande de l'architecte des Bâtiments de France.

*** P.L.U.**

Suite à l'enquête publique de l'élaboration du PLU et de modification du périmètre de protection du calvaire, le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Une dernière réunion de la commission est prévue le 10 décembre pour analyser les réclamations. A l'issue de cette réunion, le Conseil Municipal validera le PLU avant la fin de l'année, dans la mesure du possible.

*** Facturation eau 2° semestre 2013**

11 800 m³ d'eau ont été facturés sur la commune. 1380 m³ ont été distribués par le Val de l'Ognon et sont compris dans le volume facturé. 11 400 m³ ont été prélevés sur notre ressource.

*** Réforme rythme scolaire**

Les enseignants, les responsables du SIVOS et les maires des communes de Audeux Chaucenne Noironte travaillent sur cette réforme en privilégiant l'idée que tous les enfants puissent avoir accès aux mêmes activités aux mêmes moments ; ce projet ambitieux a été refusé par l'inspectrice en raison d'un allongement de la journée permettant de regrouper les heures d'activités péri-éducatives. L'inspectrice souhaite rencontrer les maires.

*** Recensement**

Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Monsieur Bernard Merger nommé agent recenseur par la commune visitera les familles Chaucennoises. Monsieur Alain Roset sera le correspondant Insee pour cette opération.

*** Coût règlement assainissement non collectif**

Le montant de la facture pour les contrôles des assainissements non collectifs s'élève à 574.08 € répartis sur les 6 installations soit un coût individuel de 95.68 €. Deux installations non conformes et dangereuses pour l'environnement devront faire des travaux. Une opportunité, offerte par l'Agence de l'eau sous couvert du Spanc communal, permettrait d'accompagner la mise en conformité des installations dangereuses.

***Travaux Lanterne**

L'ancien projet mené par le Cabinet Symbio sera partiellement réactualisé au coût d'aujourd'hui par Monsieur Girod et le bureau d'étude. La commune s'engage sur la réalisation de ce projet courant 2014 voir 2015.

DELIBERATIONS

***Affouage**

Le prix de l'affouage est fixé à 5.00 € le stère

Vote pour à l'unanimité

***Agent recenseur**

L'indemnité de l'agent recenseur est fixée à 1.20 € par imprimé et 20 € par séance de formation

Vote pour à l'unanimité

*** Subvention association pour 2013**

600 € attribués aux Pampilles, 500 € attribués aux Comité des Fêtes.

Vote pour à l'unanimité

***Subvention Parc Lanterne**

La subvention s'élève à 12 301.76 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention (50 % sur l'étude et 40 % du reste à charge

Vote pour à l'unanimité

***Travaux Mairie**

ERDF doit modifier l'alimentation électrique rue des anciennes écoles. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de passage du réseau sur le domaine public.

Vote pour à l'unanimité

Région de Franche Comté Programme Effilogis énergétique isolation. Notification de Subvention de 30 000 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Vote pour à l'unanimité

Notification des subventions du Conseil Général pour la mairie

64 520 € mairie

14 000 € rénovation salle de convivialité

2 800 € pour la sécurisation du captage

FEDER Fonds Européen

Le Conseil Municipal autorise le Maire à monter un dossier de subvention pour le projet mairie

Vote pour à l'unanimité

*** Modification crédit**

Passer des crédits étude en crédits réalisation

2012 31 728.03 € du compte 2033 au compte 2131

2013 27.720.85 € du compte 2033 au compte 2131

Vote pour à l'unanimité

*** Contrat assurance**

Le Conseil Municipal mandate le centre de gestion pour rechercher un nouveau contrat collectif pour l'assurance du personnel communal

Vote pour à l'unanimité

*** Contrat de Chasse**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à actualiser et signer la convention avec les chasseurs pour une nouvelle période 6 ans.

Vote pour à l'unanimité

*** Travaux de réhabilitation de la mairie**

Durant les travaux de réhabilitation de la mairie il est possible que des travaux imprévus soient réalisés. Les décisions modificatives doivent souvent être prises rapidement et il est parfois difficile d'attendre la réunion de conseil municipal mensuelle pour prendre la décision. Dans cette éventualité le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer des avenants ou marché dans la limite d'un montant de 15 000 €. Un compte rendu sera donné au Conseil Municipal lorsque le Maire aura à utiliser cette procédure.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire pour signer les avenants ou marché et les pièces afférentes au dossier dans la limite de crédits s'élevant à 15 000 € HT.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.